

ATTESTATION SUR L'HONNEUR du SALARIE

Etablie en application de l'article 7 IV de l'Ordonnance n° 2020-346 du 27 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle

Je soussigné(e) : *Nom et prénom du salarié*

.....

Adresse :

.....

Numéro de sécurité sociale :

Salarié(e) de (*Nom et prénom de l'employeur*) :

Lieu de travail :

Certifie sur l'honneur :

- avoir travaillé jusqu'au (*date du dernier jour de travail effectif*)
- que les heures donnant lieu à indemnisation exceptionnelle n'ont pas été travaillées
- ne pas être en arrêt de travail pendant la période couverte par l'indemnité exceptionnelle

Fait à le

Signature du salarié

Article 7 IV - Ordonnance n° 2020-346 du 27 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle
Les particuliers employeurs tiennent à la disposition des unions mentionnées à l'alinéa précédent, aux fins de contrôle, une attestation sur l'honneur, établie par leur salarié, certifiant que les heures donnant lieu à indemnité n'ont pas été travaillées.